

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE

09 Avril 2024

**CIRCULATION
Et
STATIONNEMENT**

Rue des Gabarriers

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
et notamment ses articles L 2 212-2, L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de travaux Rue des Gabarriers, qui seront
réalisés par l'entreprise VEOLIA EAU NEVERS,

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser
sans modification des dispositions actuelles du stationnement et
de la circulation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité
publique,

A R R E T E

ARTICLE 01 : Du Lundi 22 Avril 2024 au Mercredi 24 Avril 2024, l'entreprise VEOLIA EAU est autorisée à stationner un camion sur le domaine public, Rue des Gabarriers, pour la création d'un branchement d'assainissement en eau potable.

ARTICLE 02 : Du Lundi 22 Avril 2024 au Mercredi 24 Avril 2024, la Rue des Gabarriers sera fermée à la circulation et au stationnement.

ARTICLE 03 : L'entreprise VEOLIA EAU prendra toutes les dispositions nécessaires, pour que soit assurée la libre circulation des piétons sur le trottoir.

ARTICLE 04 : Les droits des tiers demeureront préservés.

ARTICLE 05 : L'entreprise VEOLIA EAU mettra en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 06 : Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne-Cours-sur-Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE.

**Pour le Maire,
L'adjoint délégué à la sécurité
Michel RENAUD.**

